

Compte rendu de la séance du 20 mars 2021

Secrétaire de la séance : Aurélie MALAVAL

Présents : JAFFUEL André, GIBELIN Arnaud, LAPORTE Damien, MALAVAL Aurélie, PLANCHON Claude, ROUSSET Fabienne, TOLA Valérie,

Pouvoirs : TUFFERY Marie-Rose pouvoir donné à Arnaud GIBELIN; VISSAC Sophie pouvoir donné à Aurélie MALAVAL; BOUQUET Vincent pouvoir donné à Aurélie MALAVAL

Absents : VALETTE Jean-François

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20/02/2021
- Vote du compte administratif 2020 - budget commune
- Affectation du résultat de fonctionnement - budget commune
- Vote du compte de gestion 2020 - budget commune
- Vote du compte administratif 2020 - budget eau
- Affectation du résultat de fonctionnement - budget eau
- Vote du compte de gestion 2020 - budget eau
- Vote des taux d'imposition des taxes directes 2021
- Subventions aux associations 2021
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (R.O.D.P.)
- Avenant n°2 au contrat collectif d'assurance santé à adhésions facultatives
- Contrats territoriaux 2021 - voirie 2021
- Annulation de cotisations au CNAS
- Toutes délibérations exigées par l'urgence ou les circonstances
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

- Le compte rendu du 20 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

➤ Vote du compte administratif 2019 - Budget commune (DE 2021 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Arnaud GIBELIN, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par André JAFFUEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		397 027.62		68 261.45		465 289.07
Opérations exercice	51 616.48	70 764.79	136 473.22	164 081.20	188 089.70	234 845.99
Total	51 616.48	467 792.41	136 473.22	232 342.65	188 089.70	700 135.06
Résultat de clôture		416 175.93		95 869.43		512 045.36
Restes à réaliser	30 000.00				30 000.00	
Total cumulé	30 000.00	416 175.93		95 869.43	30 000.00	512 045.36
Résultat définitif		386 175.93		95 869.43		482 045.36

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9 votants : 9 Pour Contre Abstention

➤ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET COMMUNE (DE 2021 008)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 95 869.43**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	68 261.45
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	15 000.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCÉDENT	27 607.98
Résultat cumulé au 31/12/2020	95 869.43
A. EXCÉDENT AU 31/12/2020	95 869.43
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	95 869.43
B. DÉFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

10 votants : 10 Pour Contre Abstention

➤ VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET COMMUNE (DE 2021 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JAFFUEL ANDRÉ

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10 votants : 10 Pour Contre Abstention

➤ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET EAU
(DE 2021 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Arnaud GIBELIN, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par JAFFUEL André après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		100 664.58		53 619.36		154 283.94
Opérations exercice	19 040.82	2 493.50	27 263.57	40 706.41	46 304.39	43 199.91
Total	19 040.82	103 158.08	27 263.57	94 325.77	46 304.39	197 483.85
Résultat de clôture		84 117.26		67 062.20		151 179.46
Restes à réaliser	37 000.00				37 000.00	
Total cumulé	37 000.00	84 117.26		67 062.20	37 000.00	151 179.46
Résultat définitif		47 117.26		67 062.20		114 179.46

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9 votants : Pour Contre Abstention

➤ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET EAU
(DE 2021 011)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 67 062.20**
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	53 619.36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	28 000.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCÉDENT	13 442.84
Résultat cumulé au 31/12/2020	67 062.20
A. EXCÉDENT AU 31/12/2020	67 062.20
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	67 062.20
B. DÉFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

10 votants : 10 Pour Contre Abstention

➤ VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET EAU (DE 2021 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JAFFUEL André

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Contrats territoriaux 2021 - Voirie 2021 (DE 2021 017)

Vu le règlement des contrats territoriaux adopté par délibération du Conseil Départemental de la Lozère n° CD_17_1064 du 23 juin 2017, modifié par la délibération du Conseil Départemental de la Lozère n° CD_20_2012 du 20 avril 2020.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2018 approuvant le projet de contrat territorial,

Vu la délibération du 26 août 2020 approuvant la prorogation des contrats territoriaux,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats territoriaux ont été signés avec le Département de la Lozère.

Ils permettent de déterminer les engagements d'intervention financières du Département sur les projets d'investissement portés par la Commune sur la période 2018-2020.

Suite aux circonstances liées à la situation sanitaire de 2020 et 2021, une prolongation d'un an des contrats territoriaux a été décidée afin de bénéficier d'un accompagnement financier du Département.

Le montant disponible pour la réalisation des travaux de voirie sur notre collectivité est évaluée à 7652 euros en plus des reliquats 2018-2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de travaux de voirie communale a été retenu à la contractualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de voirie communale pour 2021 c'est à dire la réfection de la voie communale du Moy, montant des travaux : **22 025 euros**,
- sollicite le Conseil Départemental à hauteur de **8 810 euros** de subvention,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

10 votants : 10 Pour Contre Abstention

➤ Annulation de cotisations au CNAS (DE 2021 018)

- Vu l'article 70 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 confie à chaque assemblée délibérante le soin de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

- Vu l'article 71 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 complété par la liste des dépenses obligatoires fixées par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire.

- Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère jusqu'à présent au CNAS pour ses deux agents (montant des cotisations payées en 2020 : 424 euros)
- Vu que les 2 agents, pour des raisons personnelles, profitent très peu des avantages de cet organisme, le maire propose d'instaurer à la place un avantage annuel sous forme de bons d'achats (auprès de la CCI «Fédébon») à hauteur de 150 euros par agent.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

10 votants : 10 Pour Contre Abstention

Le Maire



La secrétaire



